

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARRÊTE DU MAIRE

2023

03

028

DEPARTEMENT :
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

VU le Code General des Collectivités Territoriale (CGCT) et notamment ses articles suivants,

Nos Réf. : PC/EJ/LP

VU la délibération en date du 23 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T a donné délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Domaine : 3-

Domaine et patrimoine

Sous domaine : 3-5

*Autres actes de gestion
domaine public*

Considérant la demande en date du 12 septembre 2022 de l'association VITA GYM, représentée par Mme POUS ODDOS Rosemarie, présidente, sollicitant l'occupation de la salle de la Cigale sis Rue du Théâtre, afin d'y organiser de la gymnastique à compter du 06 mars 2023 jusqu'au 30 juin 2023 :

OBJET :

- Tous les lundis de 9h00 à 12h15
- Tous les mercredis de 10h30 à 11h30
- Tous les jeudis 9h30 à 12h00

**Convention de mise à
disposition de locaux
municipaux (La Cigale).
Commune/VITA GYM Quillan**

ARRÊTE

DATE

01/03/2023

Certifié exécutoire par
réception

en Sous Préfecture le :

- 2 MARS 2023

ARTICLE 1 : Il est mis à disposition de l'Association VITA GYM, représentée par Mme POUS ODDOS Rosemarie domiciliée 29 bd Charles de Gaulle - 11500 QUILLAN, présidente, la salle de La Cigale sise Rue du Théâtre à Quillan, à compter du 06 mars 2023, les lundis de 9h00 à 12h15, les mercredis de 10h30 11h30 et les jeudis de 9h30 à 12h00, et ce jusqu'au 30 juin 2023.

ARTICLE 2 : La convention de mise à disposition à titre gracieux de l'équipement ci-jointe en précise les modalités.

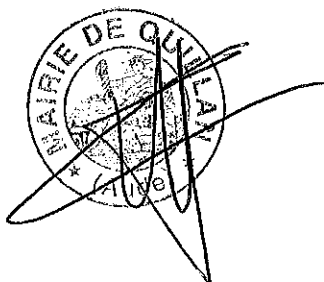
ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 M. le Directeur Général des Services, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quillan le 1^{er} mars 2023

Le Maire,

M. Pierre CASTEL.



2023-03-028**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-03-02T10-39-42.00 (MI243504711)**Identifiant unique de l'acte :**011-200059418-20230302-2023-03-028-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** salle la Cigale Convention de mise à disposition de locaux: Commune/ Vita Gym Quillan**Date de décision :** Mar 2, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [2023.03.028.PDF](#)**Préparé**Date **02/03/23 à 10:39**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **02/03/23 à 10:39**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **02/03/23 à 10:46**